



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autoroutes

Question écrite n° 81150

Texte de la question

Mme Henriette Martinez demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer de bien vouloir lui indiquer le programme autoroutier prévu dans la région Rhône-Alpes à court, moyen et long terme.

Texte de la réponse

Dans un contexte de concurrence entre les grandes agglomérations et régions européennes, l'avenir de Lyon et celui de la région Rhône-Alpes sont indissociables. La performance des systèmes de transports au sein de ces métropoles et aires géographiques sera un facteur décisif de leur développement. Aussi, afin d'améliorer l'aménagement et la compétitivité de la région Rhône-Alpes, de nouvelles infrastructures de transports, notamment autoroutières, sont projetées : l'autoroute A45 entre Lyon et Saint-Etienne, l'autoroute A48 entre Ambérieu-en-Bugey et Bourgoin-Jallieu, la liaison Grenoble-Sisteron, la section Balbigny - La Tour-de-Salvagny de l'autoroute A89, la section Les-Echets - La Boisse de l'autoroute A432, le contournement autoroutier ouest de Lyon et à plus long terme, les contournements autoroutiers de Chambéry, Valence et Grenoble. En dehors de l'autoroute A89 pour lequel le Parlement vient d'adopter une loi permettant de préciser les conditions d'attribution à ASF, les autres projets envisagés connaissent des degrés d'avancement et de maturité différents. La plupart figurent sur la carte des infrastructures routières en 2025 approuvée par le CIADT du 18 décembre 2003.

Données clés

Auteur : [Mme Henriette Martinez](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81150

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11737

Réponse publiée le : 28 mars 2006, page 3477